



Arrondissement de Sarcelles

DECISION DU MAIRE N° D- 90-2026

Objet : **Recours à la fongibilité des crédits (nomenclature M57)**

Madame la Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1, L.2312-2 et suivants,
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 et le principe de fongibilité des crédits qu'elle prévoit,
VU le règlement budgétaire et financier applicable à la commune de Villiers-le-Bel du 13 décembre 2024,
VU l'autorisation donnée par l'assemblée délibérante dans la délibération du 30 janvier 2026 relative au budget primitif incluant l'autorisation de fongibilité des crédits,

CONSIDERANT que la poursuite des travaux relatifs à l'opération 161 'Zone sportive PLM – création terrain de foot, dont la réception est prévue entre avril et mai, nécessite des ressources financières immédiates ;

CONSIDERANT l'absence d'inscription budgétaire spécifique pour couvrir ces dépenses ;

CONSIDERANT que des crédits sont disponibles au chapitre 175 de la section d'investissement permettant d'effectuer un ajustement par fongibilité, sans modification de l'équilibre budgétaire,

CONSIDERANT que l'instruction M57 autorise, sous la responsabilité de l'ordonnateur, la fongibilité des crédits entre chapitre d'une même section, sans modification de l'équilibre budgétaire ni du montant total des crédits votés,

DECIDE

Article 1 : De procéder, dans le cadre de l'exécution du budget 2026, à un ajustement de crédits par fongibilité interne à la section d'investissement, afin de garantir la continuité des travaux et le respect du calendrier prévu :

Fonction	Nature	Opération	Montant
518	2315	175	-219 500 €
518	2128	161	219 500 €

Cette opération a été réalisée sans modification du montant total des crédits inscrits en section d'investissement et dans le respect des dispositions prévues par l'instruction budgétaire M57.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 05/03/2026
Madame la Maire,
DJALLALI-TECHTACH Djida